BVDGETPRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n°: DCP_2023_0080 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 24/04/2023

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux Jules Ferry - Lot n°4 Electricité

Nature: Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 24/04/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte: L2122.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230424-DCP_2023_0080-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI 2023 0080

×

×

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

<u>Objet</u>: Avenant n°1 au Marché de travaux pour le projet de restructuration et extension de la cuisine et du réfectoire pour l'école primaire Jules Ferry de Tourcoing - Lot n° 4 : Electricité courants

forts et faibles

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article L2194-1 alinéa 2 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que le marché de travaux ayant pour objet « Projet de restructuration et extension de la cuisine et du réfectoire pour l'école primaire Jules Ferry de Tourcoing - Lot n° 4 « Electricité courants forts et faibles » a été notifié à la société SARL GUIDEZ le 9 mai 2022 pour un montant de 33 996,68 € HT ;

Considérant que, lors de la réalisation des travaux, il a été découvert un réseau d'alimentation en eau froide en plomb desservant plusieurs points de distribution du site. Il est donc nécessaire de le supprimer et d'en réaliser un nouveau, conforme aux réglementations en vigueur ;

Considérant que ces travaux supplémentaires relèvent du Lot n° 1 « Gros œuvre étendu » et incombent à la société Mazzolini sise 72 bis rue Emile Zola à FRESNES / ESCAUT (59970);

Considérant que la durée globale du Lot n° 4 « Electricité courants forts et faibles » est répartie sur la durée d'exécution du Lot n° 1 « Gros œuvre étendu », il est nécessaire de prolonger la durée d'exécution de l'opération de 4 mois ;

Considérant la possibilité pour le Pouvoir adjudicateur d'avenanter un marché lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires en application de l'article L2194-1 alinéa 2 du Code de la commande publique :

DECIDONS

<u>Article 1^{er}</u>: de conclure un avenant n°1 au marché de travaux ayant pour objet « Projet de restructuration et extension de la cuisine et du réfectoire pour l'école primaire Jules Ferry de Tourcoing - Lot n° 4 : Electricité courants forts et faibles avec la société SARL GUIDEZ située 191 rue de la latte prolongée à RONCQ (59223).

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Article 2: Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal. Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

2 4 AVR. 2023

Pour le Maire et par délégation Le Premier Adjoint

Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

2 4 AVR. 2023